PLAN CLIMAT - AIR - ÉNERGIE TERRITORIAL (document d'arrêt de projet du 8 juillet 2019)

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (pièce 5)

PAYS DU MANS

Vu pour être annexé à la délibération du Comité syndical du Pays du Mans du 8 juillet 2019

PRÉFECTURE DE LA SARTHE

09 AOUT 2019

DCL

Gesnois Bilurien Communauté de Communes

Le Mans Métropole Communauté urbaine

Maine Cœur de Sarthe

L'Orée de Bercé-Belinois Communauté de Communes

Pays du Mans la complémentarité ville campagne

PCAET

TABLE DES MATIÈRES

Préambule p. 3

Chapitre 1 : anticiper la phase de mise en eouvre du Plan Climat Air Énergie Territorial p. 4

1 **Organiser une gouvernance adaptée** p. 4

- Une organisation à faire évoluer ..... p. 4
- Une démarche interPCAET à mettre en place ..... p. 6
- Une coopération constructive à développer avec le Conseil de Développement ..... p. 6

2 **Favoriser l'appropriation du projet** p. 7

Chapitre 2 : mettre en place une grille d'indicateurs généraux du territoire p. 8

1 **L'observation du territoire : la nécessaire articulation entre SCoT et PCAET** P. 8

2 **Les indicateurs généraux d'observation des dynamiques du territoire (SCoT)** P. 9

- Indicateurs généraux (complémentarité avec le SCoT) ..... p. 9

3 **Les indicateurs de suivi de mise en oeuvre du programme d'actions** P. 14

- Une articulation méthodologique entre le Contrat de Transition Écologique (CTE) et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial ..... p. 14
- Les indicateurs de suivi et de mise en oeuvre des actions ..... p. 15

Chapitre 3 : une approche systémique du programme d'actions p. 19

1 **Les points de vigilance environnementaux principaux du programme d'actions** P. 19

Préambule

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET du Pays du Mans s'inscrit en réponse aux articles R.229-51 à R.229-56 du code de l'Environnement. Ils encadrent le contenu et les modalités d'élaboration du PCAET :

« IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Fin 2019

Approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial

→

Fin 2022

Bilan à mi-parcours
Mise à disposition du public du bilan

→

Fin 2026

Bilan final du Plan Climat Air Énergie Territorial

Évolutivité de l'action et du Plan Climat

Ainsi, pour favoriser l'appropriation du PCAET par les acteurs du territoire et sa mise en oeuvre à travers l'application de ses orientations, le syndicat mixte du Pays du Mans s donne pour objectifs de:

* Anticiper la phase de mise en oeuvre du PCAET,
* Mettre en place une grille d'indicateurs de suivi.

L'approbation du PCAET est le départ d'une nouvelle étape : celle de la mise en oeuvre du projet, notamment au travers de son articulation avec le SCoT et les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, POS) et/ou la carte communale. Dorénavant, le rôle du Syndicat Mixte du Pays du Mans est d'accompagner l'application, l'animation et le suivi du PCAET par :

- l'organisation d'une gouvernance adaptée
- l'appropriation du projet par les acteurs du territoire
- par la clarification et la simplification de sa mise en oeuvre

1 Organiser une gouvernance adaptée

Une organisation à faire évoluer

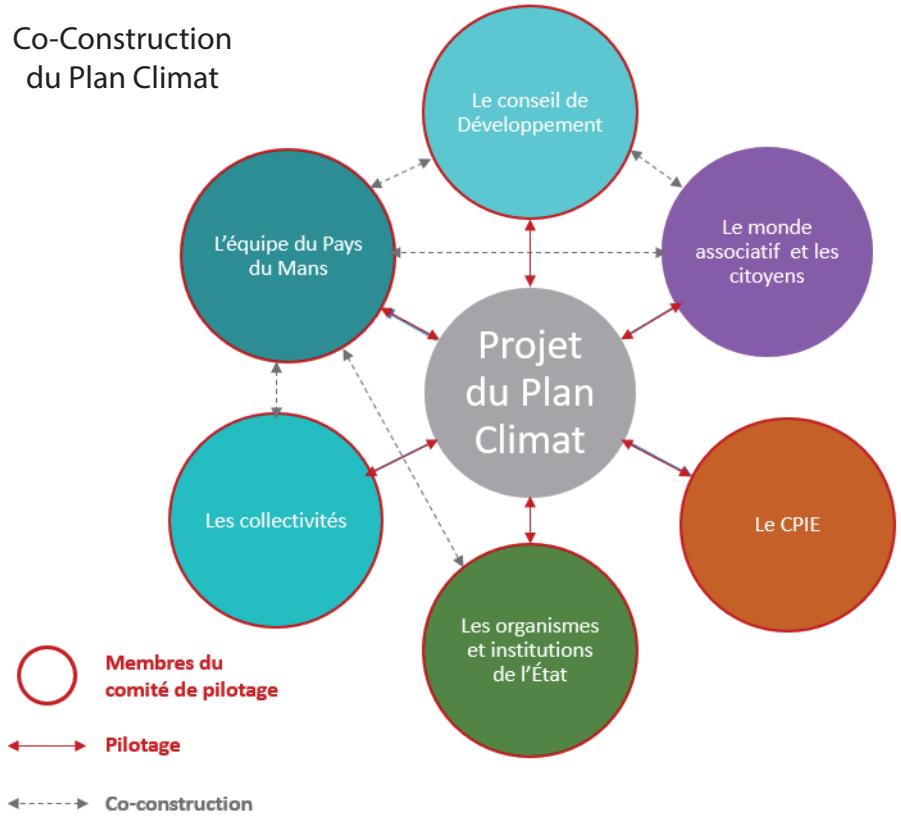

Source : Pays du Mans, 2019

À travers la note stratégie et le bilan de concertation, a été illustré la gouvernance du projet de transition écologique du territoire dont les organes décisionnels et le comité de pilotage forment la colonne vertébrale.

La nouvelle étape de la mise en oeuvre du Plan Climat demande une gouvernance adaptée. La structure du comité de pilotage regroupant les représentants des collectivités membres du Pays du Mans, les acteurs socio-économiques de la transition énergétique, les institution de l'État permet de conserver une stabilité du projet et une vision objective du territoire pour mieux diriger les actions.
Toutefois, il a été mis en avant par les élu(e)s du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe dont les EPCI du périmètre du Plan Climat font partie intégrante, que le mode projet est essentiel pour atteindre les objectifs fixés en matière d'énergie et d'environnement.

C'est pourquoi un comité de suivi élargi sera mois en place avant de suivre l'évolution du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial. Ce Comité de Suivi des Actions du Plan Climat (COSAC) sera composé de :

- Des représentants des intercommunalités du périmètre (élu(e)s et technicien(nes);
- Des représentants des Chambres Consulaires ;
- Des représentants de l'État ;
- Des membres de l'équipe du Pays du Mans ;
- Des représentants du Conseil de Développement.

Schéma d'organisation du COmité de Suivi des ACtions du Plan Climat (COSAC)

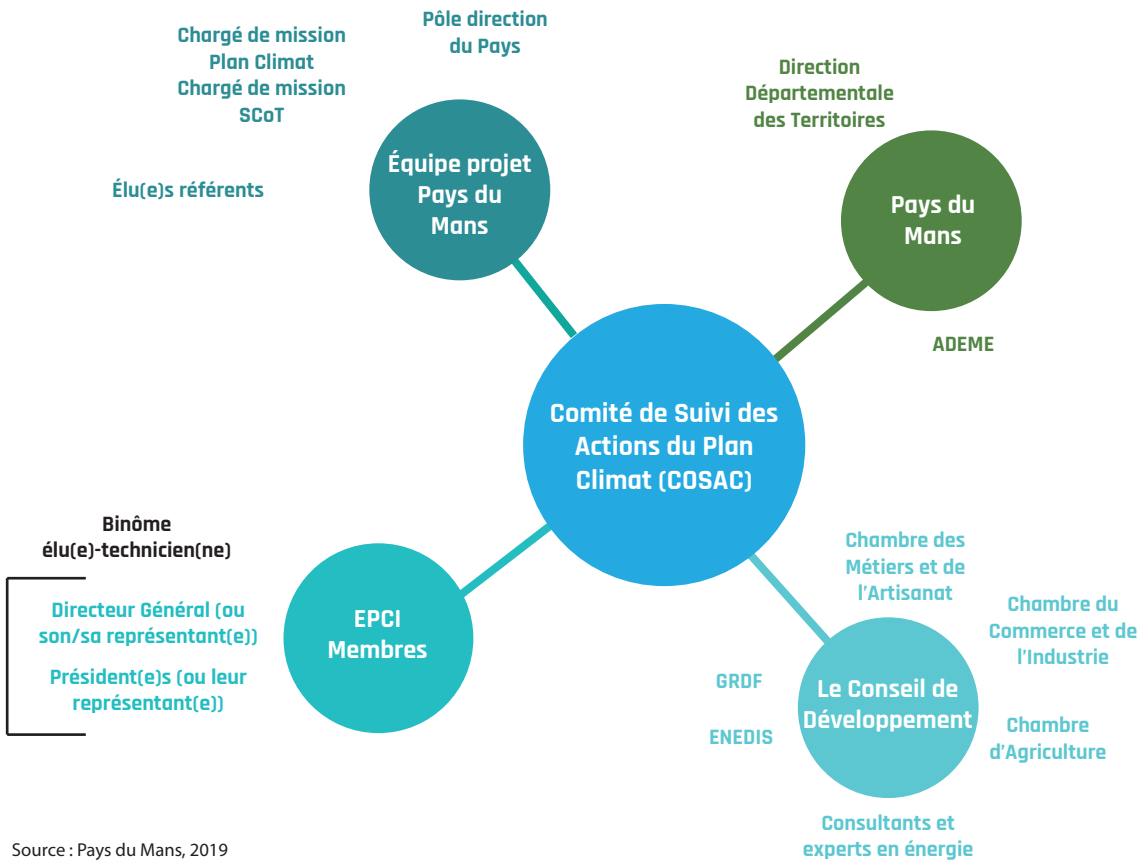

Source : Pays du Mans, 2019

Ce COmité de Suivi des ACtions du Plan Climat (COSAC) sera présidé par le président du Pays du Mans ou son/sa représentant(e). Il siégera au moins 3 fois par an (1 fois par trismestre) pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues dans le programme d'actions du Plan Climat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avance des projets ;
- Examiner le tableau de suivi de l'éxecution du Plan Climat ;
- Valider l'évaluation annuelle du programme d'actions du Plan Climat sur la base des indicateurs de suivi et de vigilance définis ;
- Étudier les demandes d'évolution du Plan Climat.

Les élu(e)s du Pays du Mans, lors du forum des élu(e)s du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, le 17 mai 2019, ont mis en avant l'intérêt du mode projet, comme méthodologie de travail, surtout au vu des objectifs fixés. C'est pourquoi, il est convenu que ce COSAC se décline en groupe de travail thématiques :

- **GT 1 : Développer les filières énergétiques propres et renouvelables**
- **GT 2 : Repenser les mobilités**
- **GT 3 : Favoriser un développement urbain sobre en carbone**
- **GT 4 : Renforcer le stockage carbone et la biodiversité**
- **GT 5 : Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources**

Ces groupes de travail s'organiseront en fonction de l'avancée des actions et des besoins des acteurs. Ils seront composés des acteurs experts du territoire qui agissent dans le sens des actions du Plan Climat.

Une démarche interPCAET à mettre en place

La démarche inter PCAET doit constituer une occasion d'échanges entre les territoires, pour une meilleure cohérence et une définition d'objectifs partagés. Aussi, le PCAET doit s'insérer dans une démarche d'interPCAET à l'échelle du département de la Sarthe mais surtout à l'échelle régionale. Il s'agit de de développer une dméarche commune sur des problématiques communes comme notamment la mobilité, l'adaptation aux changements climatiques, les filières énergétiques comme le bois, la sobriété énergétique, etc. Cet interPCAET pourra également être un lieu d'échanges sur la phase de suivi et de mise en eouvre de nos Plan Climat respectifs. Cette volonté est précisée dans la note stratégique du Plan Climat et dans le programme d'actions.

Cette démarche est mise en oeuvre de manière collective entre les techniciens des territoires disposant d'un Plan Climat Air Énergie Territorial. Dans le cadre du dispositif de suivi et d'évaluation, ce réseau pourra faciliter l'émergence d'indicateurs communs, d'incidateurs plus précis, de méthodologie de suivi plus qualitative. De plus, un accent sera mis à l'opérationnalité du réseau, c'est-à-dire que les échanges devornt permettre d'aider chaque techniciens à mettre en oeuvre des actions, des projets programmés ou non à partir notamment des retours d'experience.

Tout comme l'interSCoT, ce réseau se veut être un réseau de techniciens qui permettra permettre d'accélerer la transition de nos territoires mais ces réunions seront aussi l'occasion pour chaque élu(e) référent(e) sur son territoire, en charge de la thématique du jour, de présenter un projet particulier. Ainsi, le binôme élu-technicien est solidifié.

Une coopération constructive avec le Conseil de Développement à poursuivre

Le Conseil de Développement du Pays du Mans et de son agglomération a constitué l'instance priviligiée de la concertation pendant la phase d'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial. Cette instance peut permettre d'accompagner les élu(e)s, les citoyens et les acteurs socio-économiques du territoire dans la mise en oeuvre du PCAET en intervenant notamment sur des dossiers spécifiques tels que :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Mans ;
- Le Contrat de Transition Écologique du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe ;
- La communication et la sensibilisation des citoyens notamment via les associations et collectifs du territoire.

2 Favoriser l'appropriation du projet

Afin de sensibiliser au mieux les élu(e)s et les acteurs du territoire sur les orientations, les actions du PCAET et leur mise en oeuvre, un travail d'animation et d'accomaagnement sera instauré par le syndicat. Ce travail pourra s'établir avec l'aide de partenariats d'acteurs du territoire (Direction Départementale du Territoire, Conseil Départemental, CAUE, chambres consulaires, Le Mans Université, Pôle métropolitain, ...) :

Ce travail pourra consister à :

- informer et sensibiliser les acteurs du territoire sur la mise en oeuvre du PCAET (guides pédagogiques, visites et échanges d'experiences (formes urbaines, mobilité, ...)) ;
- mettre en place des outils d'observation et de suivi ;
- accompagner et conseiller les collectivités dans les démarches d'urbanisme ;
- suivre les documents d'urbanisme en cours d'élaboration pour faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre du SCoT.

1 L'observation du territoire : la nécessaire articulation entre SCoT et PCAET

« Le plan climat-air-énergie territorial est mis à jour tous les six ans en s'appuyant sur le dispositif de suivi et d'évaluation prévu au IV de l'article R. 229-51, dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que celles prévues par les articles R. 229-51 à R. 229-55 » (Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial).

Il convient donc naturellement d'évaluer les incidences de cette mise en oeuvre dont il faut apprécier les effets tant du point de vue :

- **quantitatif :** en termes consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air, de production d'énergies renouvelables, de consommation d'espace … ;

- **que qualitatif :** en termes de qualité des aménagements, de prise en compte des enjeux d'adaptation aux changements climatiques, des paysages, … .

C'est dans ce contexte qu'il a été fait le choix de mettre en place un dispositif d'observation s'articulant autour de deux objectifs :

- Répondre au bilan à 3 et 6 ans des résultats de la mise en oeuvre du PCAET,
- Établir une observation continue du territoire à travers quelques indicateurs.

D'ores et déjà, plusieurs indicateurs de suivi ont été inventoriés. Ils constituent la base d'un dispositif d'observation amené à évoluer en fonction des besoins liés à la mise en oeuvre du PCAET. Ce dispositif pourra être notamment compléter par des indicateurs qualitatifs.

Par ailleurs, il est prévu **d'élaborer un suivi commun avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Mans** afin de renforcer la complémentarité des deux documents de planification stratégique. Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, un certain nombre d'indicateurs des dynamiques du territoire ont été identifiées et ont permis de réaliser un bilan du territoire. Ces indicateurs comprennent une analyse Climat-Énergie mais qui doit être complétée, notamment sur le volet qualité de l'air, stockage du carbone, énergies renouvelables qui n'avaient pas pu être autant détaillés lors de l'élaboration du SCoT (2013).

2 Les indicateurs généraux, d'observation des dynamiques du territoires (SCoT-PCAET)

Indicateurs généraux (complémentarité avec le SCoT)

Lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays du Mans, un tableau d'indicateurs d'analyse de suivi des dynamiques du territoire a été réalisé afin de constituer la base de l'observatoire du territoire.

Cette analyse se divise en plusieurs thématiques et les indicateurs sont répartis selon les orientations du SCoT, elles-mêmes réparties dans les thématiques (tableau ci-contre).

Ces indicateurs sont utilisés pour réaliser le bilan du SCoT 2013-2019. À partir du travail de diagnostic du Plan Climat, certaines thématiques ont été complétées notamment la thématique Energie-Climat avec une analyse par filières et sous-filières d'énergies renouvelables. Aussi, la thématique de la qualité de l'air dispose aujourd'hui d'indicateurs précis détaillés dans le diagnostic (pièces 1 du dossier) et dans la note stratégique (pièce 3 du dossier).

THEMES	ORIENTATIONS DU SCOT		INDICATEURS	SOURCES / PARTENARIATS
DEMOGRAPHIE	Atteindre 285 000 habitants à l'horizon 2030 soit entre 20 et 25000 habitants supplémentaires	1	Evolution démographique Taux de croissance annuel de la population	INSEE Recensement DREAL Pays de la Loire
		2	Nombre moyen de personnes par ménage et nombre de ménages	INSEE Recensement DREAL Pays de la Loire
ECONOMIE / EMPLOI	Définir une stratégie de développement économique	3	Population active	INSEE Recensement DREAL Pays de la Loire
		4	% population active au chômage	INSEE Recensement DREAL Pays de la Loire
		5	Nombre d'emploi au lieu de travail	INSEE Recensement DREAL Pays de la Loire
	Identifier les secteurs de développement économique du territoire	6	Surfaces de ZA existantes et en cours de commercialisation et évolution	SM SCOT Pays du Mans Sarthe Développement Le Mans Développement France
		7	Surface par commune dédiées à l'activité économique et commerciale (existant, en cours, projet, réserve) dans les documents d'urbanisme	Suivi des documents d'urbanisme SM SCoT Pays du Mans
		8	Nb d'ha ouverts à l'urbanisation en secteurs d'intérêt majeurs	Suivi des documents d'urbanisme EPCI SM SCoT Pays du Mans
		9	Nb d'ha ouverts à l'urbanisation en secteurs d'équilibre	Suivi des documents d'urbanisme EPCI SM SCoT Pays du Mans

** Tableau issus du Rapport de Présentation du SCoT, P6 Suivi/Mise en oeuvre, 2014*

PRODUCTION DE LOGEMENTS	**Produire une offre adaptée de logements à l'horizon 2030**	**10**	Parc total de logements	Filocom DREAL Pays de la Loire
		11	% logements individuels	Filocom DREAL Pays de la Loire
		12	% logements collectifs	Filocom DREAL Pays de la Loire
		13	% de logements vacants depuis au moins 3 ans	Filocom DREAL Pays de la Loire
		14	Nombre de logements commencés et répartition en fonction de l'armature urbaine	Sit@del2 DREAL Pays de la Loire
		15	Répartition des logements économes en espace réalisés en fonction de l'armature urbaine.	SM SCoT Pays du Mans Communes
		16	Répartition des logements aidés réalisés en fonction de l'armature urbaine.	SM SCoT Pays du Mans Bailleurs sociaux Communes
		17	Nombre de logements sociaux	RPLS DREAL Pays de la Loire

CONSOMMATION FONCIERE **Mettre en place un observatoire multipartenarial**	**Définir des règles de consommation d'espace adaptées aux différents contextes**	**18**	Densité des opérations de logements en extension urbaine de plus de 5 000 m² de surface de plancher par pôles.	DDT SM SCoT Pays du Mans
		19	Densité minimale moyenne affichée dans les documents d'urbanisme par pôles.	Suivi des documents d'urbanisme SM SCoT Pays du Mans
		20	Consommation du potentiel foncier de développement urbain mixte	Suivi des documents d'urbanisme SM SCoT Pays du Mans
		21	Consommation foncière entre 2010 et 2020 avec distinction entre renouvellement urbain et extension et précisant part des surfaces urbanisées, agricoles, naturelles, boisées	Université du Maine
		22	Evolution de la surface moyenne de terrain consommé par logement individuel pur, groupé et collectif	Sit@del2 DREAL Pays de la Loire

AGRICULTURE **Mettre en place un observatoire multipartenarial**	**Pérenniser une activité agricole diversifiée et fonctionnelle**	**23**	Part des terres agricoles sur le territoire en 2020	Déclaration PAC Chambre d'Agriculture DDT CORINE Land Cover
		24	Nombre d'exploitations professionnelles	Chambre d'Agriculture de la Sarthe
		25	Suivi des limites agricoles	Suivi des documents d'urbanisme SM SCoT Pays du Mans
TRAME VERTE ET BLEUE **Mettre en place un observatoire multipartenarial**	**Identifier et valoriser la trame verte et bleue du territoire**	**26**	Suivi de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme	Suivi des documents d'urbanisme SM SCoT Pays du Mans
		27	Evaluation des continuités écologiques (fragmentation, restauration…)	Suivi des documents d'urbanisme SM SCoT Pays du Mans
		28	Suivi des coupures vertes	Suivi des documents d'urbanisme SM SCoT Pays du Mans
		29	Evolution des surfaces boisées	IFN Chambre d'agriculture CRPF
		30	Nombre de communes ou EPCI ayant réalisé un inventaire des Zones Humides	IIBS EPCI / Communes
RESSOURCES NATURELLES	**Préserver et gérer la ressource en eau**	**31**	Qualité de l'eau potable	ARS
		32	Mise aux normes des STEP et capacité	Agence de l'eau Loire Bretagne
		33	Suivi des SPANC	EPCI
		34	Qualité des cours d'eau	Agence de l'eau Loire Bretagne et CG72

ENERGIE / CLIMAT **suivi commun avec PCET Pays du Mans**	**Prendre en compte le changement climatique de manière transversale**	**35**	Production d'énergie renouvelable et répartition	Etude Energie Climat PCET Pays du Mans SM SCoT Pays du Mans
		36	Consommation énergétique du territoire	Etude Energie Climat PCET Pays du Mans SM SCoT Pays du Mans
		37	Evolution et répartition des émissions de GES Eq.C02	Bilan Carbone Territoire PCET Pays du Mans SM SCoT Pays du Mans
RISQUES	**Maîtriser les risques et les nuisances**	**38**	Evolution du nb de PPRN et PPRT et Atlas des zones inondables	DDT
COMMERCE **Mettre en place un observatoire multipartenarial**	**Organiser le développement commercial**	**39**	Surface de plancher commencée locaux commerciaux	Sit@del2 DREAL Pays de la Loire
		40	Suivi et évolution des autorisations CDAC	CDAC DDT ; Université du Maine
		41	Suivi des ZACom	Le Mans Métropole SM SCoT Pays du Mans
MOBILITE	**Favoriser une mobilité durable comme alternative à l'automobile**	**42**	% de ménages avec 2 voitures ou +	INSEE Recensement DREAL Pays de la Loire
		43	Evolution de la distance moyenne des déplacements domicile / travail	Etude Déplacements INSEE
		44	Evolution de l'offre en transports collectifs et de la fréquentation	Le Mans Métropole/SETRAM CG72, CR Pays de la Loire ; SNCF ; Pays du Mans
		45	Evolution du linéaire de liaisons douces	Le Mans Métropole EPCI / Pays du Mans Sarthe Développement
		46	Nombre de parkings covoiturage et parkings relais créés	Pays du Mans, Cofiroute Conseil Général, EPCI
NUMERIQUE **Mettre en place un observatoire multipartenarial**	**Poursuivre le développement du numérique sur l'ensemble du territoire**	**47**	Evolution du réseau de THD	SMSAN (SDTAN) Conseil Général Le Mans Métropole SMIDEN

3 Les indicateurs de suivi de mise en oeuvre du programme d'actions

Une articulation méthodologique entre le Contrat de Transition Écologique (CTE) et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial

La structure du programme d'actions du Plan Climat se base sur l'addition de sous-actions (projets) qui compsosent une action, plusieurs actions qui répondent à un objectif, ainsi que plusieurs objectifs qui permettent d'obtenir des résultats stratégiques par thématique. Ainsi, les indicateurs cités ci-après se concentrent sur la mise en oeuvre des actions globales. Le territoire du PCAET/SCoT faisant partie intégrante du territorie du Pôle métropolitain, inscrit dans la démarche CTE, il est possible de se baser sur la méthodlogie de suivi et d'évaluation dans ce contrat pour évaluer les projets sélectionnés (qui pour certains sont des sous-actions du PCAET = rôle d'accélérateur).

Ainsi, les deux démarches complémentaires s'articulent correctement, même si cette méthodlogie qui se base sur un suivi financier, technique devra être adaptée selon les projets du PCAET (hors CTE).

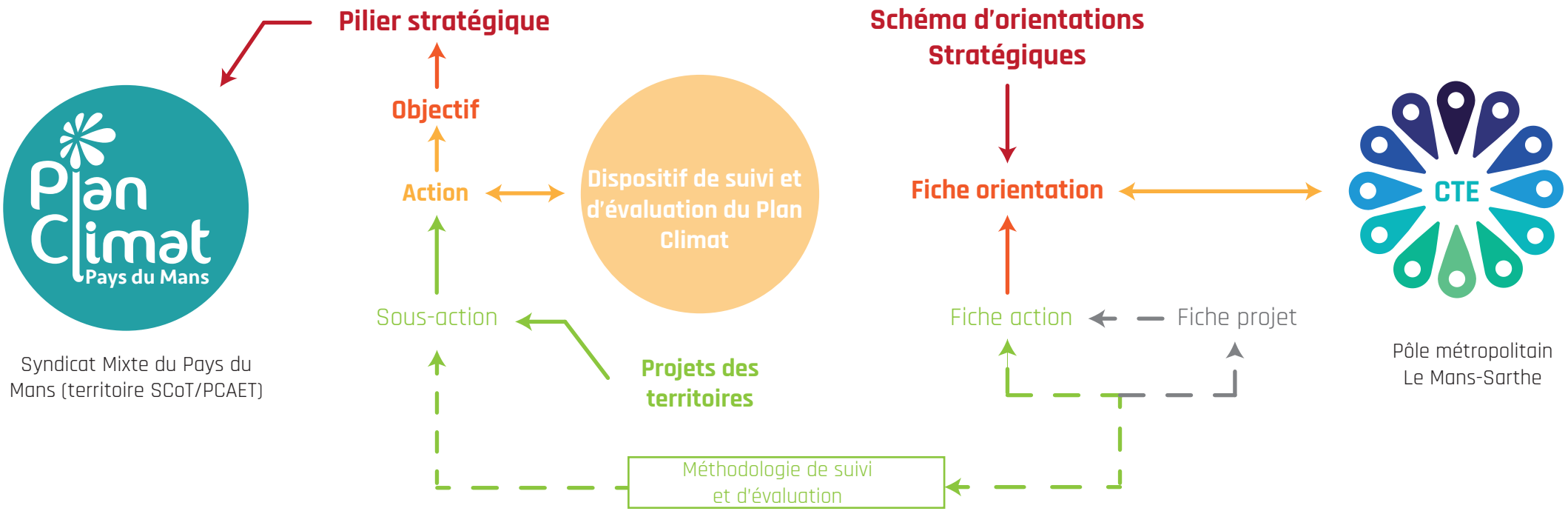

Articulations Contrat de Transition Écologique et Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Source : Pays du Mans, 2019

Les indicateurs de suivi et de mise en oeuvre des actions

Axe	Objectif	n° action	n°indicateur	Indicateurs	Évaluation	Sources
FAIRE VIVRE LE PCAET	Suivre et mettre en œuvre le Plan Climat	1	1	Suivi des actions	3 ans	Pays du Mans
		2	2	Nombre de formations et d'élu(e)s formé(e)s	3 ans	Pays du Mans / EPCI membres
	Mettre en œuvre une stratégie commune SCoT/PCAET	3	3	Accompagnement, suivi des documents d'urbanisme et Permis d'Aménager structurants	3 ans	SCoT Pays du Mans/ ADS Pays du Mans + LMM/ Observatoire des ZA (DDT 72)
DÉVELOPPER LES FILIÈRES ÉNERGÉTIQUES PROPRES ET RENOUVELABLES (EnR)	Développer la filière solaire et hydrogène	5 et 6	4	Nombre de sites de production et production MWh solaire	Annuelle	EPCI membres/ ENEDIS/ Pays du Mans/ INSUNWETRUST
			5	Nombre de projets en cours, achevés via le cadastre solaire	Annuelle	
			6	Nombre d'installateurs référencés		
			7	Nombre de projets ciotyens	Annuelle	
	Développer la filière de méthanisation	7	8	Nombre de sites de production et production MWh biogaz	Annuelle	EPCI membres/ GRDF/ ADEME / Syndicats déchets
			9	Tonnage de déchets méthanisés	Annuelle	
		8	10	Tonnage de déchets dont déchets verts par an et par habitant	Annuelle	
			11	Tonnage de déchets valorisés (matière organique, énergétique et enfouissement)		
			12	Nombre de stations créées	Annuelle	
	Faire émerger des projets éoliens	9	13	Nombre de sites de production, de mats et production et puissance installée MWh éolien	Annuelle	ENEDIS
	Développer les réseaux de chaleur (hors bois énergie)	10	14	Tonnage de déchets traités par l'UVED	Annuelle	DALKIA/ Le Mans Métropole
			15	production chaleur par le réseau métropolitain MWh (nombre équivalent logement)	Annuelle	DALKIA/ Le Mans Métropole
	Développer la filière bois-énergie	11	16	Nombre de chaudières et réseaux créés	3 ans	Air PDL / Département de la Sarthe/ Atlanbois / EPCI membres / Communes
			17	Énergie installée, produite et consommée MWh (nombre équivalent logement)		

Chapitre 2 : mettre en place une grille d'indicateurs généraux du territoire

Axe	Objectif	n° action	n°indicateur	Indicateurs	Évaluation	Sources
REPENSER LES MOBILITÉS	Œuvrer au développement des transports collectifs et des modes actifs	12	18	Suivi de l'offre TER	3 ans	SNCF/ Région Pays de la Loire
		13	19	Évolution quantitative de l'offre en transport collectif routier	3 ans	SNCF/ Région Pays de la Loire / SETRAM / Le Mans Métropole
			20	Quantification du nombre d'usagers et des fréquentations des haltes routières	3 ans	SNCF/ Région Pays de la Loire / SETRAM / Le Mans Métropole
			21	Mesure du trafic routier	3 ans ? (selon mis à disposition de la donnée)	Conseil Départemental (72)
		14	22	Suivi des projets chronolignes (coût global, coût aidé, capacité de transport, cadencement des lignes, nombre d'usagers)	3 ans	Le Mans Métropole (Mission "Mobilités - Transports")
		15	23	Nombre d'EPCI engagées dans une démarche de SDMA	3 ans	EPCI membres / Pôle Métropolitain
			24	Suivi et évolution des linéaires d'aménagements cyclables	3 ans	
	Encourager les usages de la voiture partagée	16	25	Suivi de l'autopartage	Annuel	Pôle Métropolitain/ Le Mans Sarthe/ Le Mans Métropole/ EPCI membres
		17	26	Suivi du covoiturage	Annuel	
		18	27	Suivi du dispositif Coup d'Pouce	Annuel	
	Développer l'usage des énergies propres et durables	19	28	Consommation de gaz (m3)	Annuel	Le Mans Métropole/ GRDF/ ENEDIS/ Pays du Mans/ EPCI membres/ Entreprises volontaires
			29	Nombre de véhicules remplacés en véhicules propres	3 ans	
			30	Nombre de bus remplacés en bus propres, consommation annuelle/km parcourus	3 ans	
			31	Nombre d'appareils thermiques remplacés en appareils électriques	3 ans	
			32	Nombre de "deux roues" remplacés en "deux roues" électriques	3 ans	
			33	Nombre de bornes de rechargements électriques installées	3 ans	
		20	34	Nombre de site de production, de distribution et la consommation d'hydrogène	3 ans	Le Mans Métropole/ SETRAM/ Pôle métropolitain
	Encourager des démarches de management de la mobilité	21	35	Nombre d'employeurs publics et privés ayant transmis un plan de mobilité	3 ans	Le Mans Métropole/ SETRAM
		22	36	Nombre d'écoles ayant développé des actions d'écomobilité scolaire ou mis en place une démarche de PDES	3 ans	Communes/ Écoles/ Pôle métropolitain
		23	37	Nombre d'entreprises/collectivités expérimentant le partage de flottes de véhicules	2 ans	Intercommunalités/ Pays du Mans
		24	38	Nombre d'évènements organisés sur les solutions alternatives de mobilité	Annuel	Intercommunalités/ Pays du Mans/ Pôle Métropolitain

Chapitre 2 : mettre en place une grille d'indicateurs généraux du territoire

Axe	Objectif	n° action	n°indicateur	Indicateurs	Évaluation	Sources
FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE SOBRE EN CARBONE	Favoriser un développement sobre en carbone	25	39	cf. indicateur de l'action	3 ans	Pays du Mans / EPCI membres / Communes / Air PdL
			40	Évaluation de l'intégration des enjeux Air-Énergie -Climat dans les documents d'urbanisme (grille Club PLUi)	3 ans	
		26	41	Suivi des consommations énergétiques des EPCI membres du Pays du Mans	2 ans	
			42	Suivi des audits énergétiques et des travaux des batîments publics communaux	annuel	
	Développer des filières locales de la construction inscrites	27	-	À définir	-	-
		28	-	À définir	-	
	Accompagner les particuliers vers la transition énergétique et environnementale	29	43	Suivi des dispositif lancés sur l'amélioration de l'habitat	3 ans	Le Mans Métropole/ Espace Info-Énergie/ Club Face (LMM) / Pays du Mans / Opérateurs
		30	44	Suivi de la démarche BIMBY	3 ans	
		31	45	Nombre de fiches pédagogiques en lien avec la rénovation énergétique créées	fin projet	
			46	Nombre de propriétaires privés sélectionnés ayant participer aux projets Espace Info-Énergie	fin projets	
			47	Nombre de réunions publiques de sensibilisation	annuel	
RENFORCER LE STOCKAGE CARBONE ET LA BIODIVERSITÉ	Développer les pratiques agricoles durables	32	48	Nombre d'exploitations agricoles accompagnés	3 ans	Relais Énergie/ Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire/ Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Sarthe/ EPCI membres Pays du Mans
		33	49	Linéaire de haies en km	À définir	
	Renforcer la Trame Verte et Bleue	34	50	Suivi de la présence de la nature en ville	3 ans	EPCI membres/ Associations
			51	Nombre de corridors écologiques créés et/ou restaurés	3 ans	
		35	-	À définir	-	-
		36	52	Suivi des espaces boisés	À définir	EPCI membres/ Communes/ Propriétaires / ONF / SDIS72
			53	Suivi des incendies de forêts	À définir	
			54	Suvi charte(s) forestière	À définir	

Chapitre 2 : mettre en place une grille d'indicateurs généraux du territoire

Axe	Objectif	n° action	n°indicateur	Indicateurs	Évaluation	Sources
ENTREPRENDRE, PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLEMENT POUR UN TERRITOIRE ÉCONOME EN RESSOURCES	Accompagner la mise en place d'un système alimentaire local de qualité	37	56	Nombre d'adhérents charte	Annuelle	Pays du Mans / Le Mans Métropole / Chambre d'Agriculture / GAB
		38	57	Suivi du Projet Alimentaire Territorial	3 ans	
	Promouvoir et aider les entreprises dans la transition vers l'économie circulaire	39	58	Nombre de synergies créées	Annuelle	Pays du Mans/ CCI/ CEAS
			59	Nombre d'entreprises mobilisées dans la démarche	Annuelle	
	Réduire les déchets en accompagnant l'évolution des modes de consommation	40	60	Évolution des tonnages déchets par habitant et globaux par type de déchet	3 ans	Pays du Mans/ EPCI membres/ Le Mans Métropole
			61	Nombre de collectivités ayant engagé une action d'écoexemplarité	3 ans	
			62	Nombre de restaurants engagés dans l'antigaspi	3 ans	
			63	Nombre d'évènements labellisés "écoresponsable"	Annuelle	
	Améliorer la valorisation des déchets produits	41	64	Coût global de la gestion des déchets en € HT par habitant	Annuelle	Pays du Mans/ Responsables des services déchets des EPCI membres/ CITEO
			65	Évolution de la quantité de DMA	Annuelle	
			66	Évolution de la quantité de déchets réemployés	Annuelle	
			67	Évolution de la quantité de déchets recyclés	Annuelle	
	Conserver une ressource en eau de qualité	42	68	Production et consommation annuelle d'eau potable	Annuelle	Syndicat d'eau / Communauté urbaine de l'eau
			69	Indice linéaire de perte d'eau potable	Annuelle	

1 Les points de vigilance environnementaux du principaux du programme d'actions

5 - Inciter les collectivités à adopter un Plan Solaire Énergie (en lien avec l'énergie hydrogène) et les accompagner dans leur mise en œuvre	Biodiversité	Vigilance sur la consommation d'espaces non artificialisés (sols agricoles et forestiers) lors de la planification de projet de solaire photovoltaïque au sol qui auront un impact sur la biodiversité et les continuités écologiques
	Paysage	Vigilance sur l'intégration des projets photovoltaïque au sol lors de la conception et de la mise en œuvre du projet
	Consommation d'espace	Vigilance sur la consommation d'espaces non artificialisés (sols agricoles et forestiers) lors de la planification de projet de solaire photovoltaïque au sol
	Stockage carbone	Vigilance sur la consommation d'espaces non artificialisés (sols agricoles et forestiers) lors de la planification de projet de solaire photovoltaïque au sol
7 - Accompagner la création d'unités de méthanisation, le développement des usages du biogaz et le réseau de distribution	Biodiversité	Vigilance sur la mise en œuvre sur le long terme et à l'échelle du Pays du Mans de l'impact d'une exportation de végétaux (CIVES, cultures dédiées, prairies permanentes, résidus de culture) sur la biodiversité, notamment concernant : - les périodes de fauche/exportation des prairies, CIVES, cultures dédiées pour les pollinisateurs, - la possible augmentation des intrants sur prairies permanentes pour la production de biomasse uniquement limitant la diversité floristique et faunistique associée dont les pollinisateurs, - la pression éventuelle imposée sur les prairies permanentes (et donc la biodiversité et la TVB) dans un contexte où une mise en culture donnant lieu à plusieurs rotations dédiées au méthaniseur serait plus rentable pour la production d'énergie qu'une fauche annuelle avec éventuellement une à deux fauche de regain si les conditions climatiques le permettent. Vigilance donc à maintenir un équilibre entre production d'énergie et maintien de la biodiversité par le dimensionnement d'unités de méthanisation cohérentes pour les exploitations en termes de ressource donnant lieu à une certaine souplesse dans la gestion des cultures et prairies. Vigilance également sur les infrastructures associées à la méthanisation, la création de l'unité, de zones de stockage, éventuellement la création de voiries qui peuvent être impactante en fonction du dimensionnement du projet.
	Paysage	Vigilance sur la gestion de l'impact visuel, qui sera proportionné avec le projet, pour intégration paysagère de qualité
	Eau	Vigilance sur la ressource en eau, notamment sur une possible augmentation de l'irrigation sur culture mais aussi intercultures, pour une production importante de biomasse garantissant une meilleure rentabilité des méthaniseurs.
	Agriculture	Vigilance sur le dimensionnement des unités de méthanisation dans un contexte de changement climatique et donc de vulnérabilité des ressources agricoles et d'incertitude face à une possible augmentation des aléas climatiques, où un mauvais dimensionnement pourrait mettre en concurrence production alimentaire et production d'énergie.
	Emissions de GES	Vigilance sur la conception mais aussi la maintenance des méthaniseurs qui doit être prise en compte dans le projet initial et dans son financement à long terme pour limiter le risque de fuites de gaz du méthaniseur. Vigilance sur la provenance de certains déchets industriels utilisés dans les méthaniseurs qui peuvent parcourir de grandes distances dans le cas de grandes unités. Vigilance sur la forme du digestat et les techniques d'épandage qui peuvent générer un risque de volatilisation du digestat en protoxyde d'azote (GES).
	Stockage carbone	Vigilance sur le maintien d'une bonne structure de sol permettant un stockage important du carbone dans les sols cultivés avec des pratiques où tout ou partie de la matière végétale est exportée à destination du méthaniseur. Le digestat permet-il de compenser cet export de carbone avec l'épandage et de garantir un stockage carbone important des sols sur le long terme ?
	Risque technologiques	Vigilance sur la conception mais aussi la maintenance des méthaniseurs qui doit être prise en compte dans le projet initial et dans son financement à long terme pour limiter le risque de fuites de gaz du méthaniseur.
	Qualité de l'air	Vigilance sur la conception mais aussi la maintenance des méthaniseurs qui doit être prise en compte dans le projet initial et dans son financement à long terme pour limiter le risque de fuites de gaz du méthaniseur. Vigilance sur la forme du digestat et les techniques d'épandage qui peuvent générer un risque de volatilisation du digestat en protoxyde d'azote et générer une pollution de l'air.
	Qualité de l'eau	Vigilance sur l'épandage du digestat, notamment sur la quantité épandue et les conditions climatiques pour éviter l'infiltration vers les masses d'eau. Vigilance sur la qualité du digestat épandu (environnementale et pour la santé humaine) pour limiter une possible contamination des eaux potables après épandage Vigilance sur les zones de stockage de matière destinée à la méthanisation pour éviter le transfert de matières polluantes (ex : azote) par ruissellement vers les masses d'eau
	Sols	Vigilance sur la qualité du digestat épandu pour limiter la pollution des sols
	Bruit	Vigilance sur le secteur d'installation du projet en fonction de son dimensionnement, qui dans le cas de grandes unités de méthanisation peut conduire à une forte augmentation du trafic routier notamment dans de petits bourgs ruraux.

7 - Accompagner la création d'unités de micro-méthanisation des bio déchets urbains	Biodiversité	Vigilance sur le secteur d'installation du projet de méthaniseur si celui-ci se trouve sur un site non artificialisé, impact négatif possible sur la biodiversité et la TVB urbaine, en fonction du dimensionnement du projet
	Paysage	Vigilance sur la gestion de l'impact visuel, qui sera proportionné avec le projet, pour intégration paysagère de qualité
	Emissions de GES	Vigilance sur la conception mais aussi la maintenance des méthaniseurs qui doit être prise en compte dans le projet initial et dans son financement à long terme pour limiter le risque de fuites de gaz du méthaniseur.
	Qualité de l'air	Vigilance sur la conception mais aussi la maintenance des méthaniseurs qui doit être prise en compte dans le projet initial et dans son financement à long terme pour limiter le risque de fuites de gaz du méthaniseur. Vigilance sur la forme du digestat et les techniques d'épandage qui peuvent générer un risque de volatilisation du digestat en protoxyde d'azote et générer une pollution de l'air.
	Qualité de l'eau	Vigilance sur l'épandage du digestat, notamment sur la quantité épandue et les conditions climatiques pour éviter l'infiltration vers les masses d'eau. Vigilance sur la qualité du digestat épandu (environnementale et pour la santé humaine) pour limiter une possible contamination des eaux potables après épandage Vigilance sur les zones de stockage de matière destinée à la méthanisation pour éviter le transfert de matières polluantes (ex : azote) par ruissellement vers les masses d'eau
	Sols	Vigilance sur la qualité du digestat épandu pour limiter la pollution des sols
9 - Accompagner la création de parcs éoliens sur le territoire en prenant en compte la Trame Verte et Bleue et les paysages	Biodiversité	Vigilance sur la destruction ou la modification d'habitat et sur l'impact sur certaines espèces sensibles. Vigilance sur la prise en compte des impacts cumulés des différents projets éoliens sur le territoire et non seulement à l'échelle du site pour prendre réellement en compte et limiter l'impact du développement de la filière sur l'entièreté du territoire.
	Paysage	Vigilance sur la gestion de l'impact visuel, qui sera proportionné avec le projet, pour intégration paysagère de qualité
	Forêt	Vigilance sur le maintien de la ressource forestière face au développement de l'éolien
	Stockage carbone	Vigilance sur l'impact des projets sur le stockage carbone, notamment projets en milieux forestiers
10 - Développer le réseau de chaleur métropolitain et accompagner le développement des réseaux de chaleur	Qualité de l'air	Vigilance sur les risques de pollution de l'air
	Qualité de l'eau	Vigilance sur les risque de pollution de l'eau (géothermie profonde)
11 - Accompagner le développement d'équipements individuels et réseaux de chaleur bois collectifs et individuels	Biodiversité	Vigilance sur la gestion de la ressource bois et sa pérennité Vigilance sur la manière de gérer et d'entretenir le maillage bocager et les milieux forestiers, pour une prise en compte et une gestion favorable à la biodiversité et aux continuités écologiques. Vigilance sur les périodes, fréquences, techniques et matériel d'entretien, sur le maintien d'une diversité de strates, d'âges et d'habitats que cela soit dans le cas de haies ou de boisement. Attention pour les milieux forestiers à ne pas générer une sylviculture dédiée au bois énergie, composée de rotations courtes de type taillis et à la généralisation de ces pratiques qui seraient très dommageables pour la biodiversité.
	Emissions de GES	Vigilance sur la provenance de la ressource bois utilisée pour les chaufferies en fonction du dimensionnement des projets lancés sur le territoire et de la ressource disponible sur le long terme. L'impact sur l'émission de GES peut être important si les ressources viennent de loin et selon leur mode de gestion
	Stockage carbone	Vigilance sur la durabilité et la bonne gestion de la ressource au regard du stockage carbone. Attention de ne pas générer une sylviculture dédiée au bois énergie mais bel et bien de valoriser les sous-produits de la production de bois d'oeuvre par le bois énergie, afin de générer du stockage de carbone, ce que la production de bois énergie sous forme de taillis ne permet pas. Vigilance sur la conservation des sols forestières lors de l'exploitation pour maintenir leur qualité et capacité de stockage carbone. Vigilance sur l'emprise des projet de stockage du bois pour en limiter l'impact au sol
	Risque naturels	Vigilance sur la prise en compte de la problématique de risque inondation dans la planification des prélèvements sur boisements et haies. En effet, en fonction de leur localisation, les coupes à blanc et techniques de recépage très ras pourraient affecter l'efficacité de l'effet tampon de la forêt sur le risque inondation.
	Qualité de l'air	Vigilance sur la pollution de l'air due à la combustion du bois. Il faut veiller à utiliser et proposer un matériel adapté.
	Qualité de l'eau	Vigilance sur la prise en compte de la problématique de qualité de l'eau dans la planification des prélèvements de matière première sur boisements et haies. En effet, en fonction de leur localisation, les coupes à blanc et techniques de recépage très ras pourraient affecter l'efficacité de l'effet tampon de la forêt sur le risque de pollution des eaux.

** Tableau issus de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET du Pays du Mans, CPIE, 2019*

12 - Améliorer l'offre et les cadencements TER	Nuisance sonore	Vigilance d'intégration de l'augmentation des nuisances sonores dues au cadencements TER dans la gestion de cette problématique
15 - Encourager les aménagements dédiés au vélo et les démarches de schémas directeurs des modes actifs à l'échelle des intercommunalités avec une logique de réseaux	Biodiversité	Vigilance sur l'emprise au sol et les matériaux utilisés dans la création de voies douces en zone non artificialisées
	Eau	Vigilance sur les matériaux utilisés dans la création de voies douces en zone non artificialisées pour permettre une gestion et infiltration des eaux en milieu urbanisé notamment
	Stockage carbone	Vigilance sur l'emprise au sol dans la création de voies douces en zone non artificialisées
16 - Poursuivre le déploiement des stations « Mouv'n'Go » et les services d'autopartage électrique	Biodiversité	Vigilance sur l'emprise au sol et sur les caractéristiques des sites d'accueils de nouvelles stations Mouv'n'Go au regard de la biodiversité et de la TVB lorsque le projet est prévu en zone non artificialisée
	Stockage carbone	Vigilance sur l'emprise au sol de nouvelles stations Mouv'n'Go au regard du stockage carbone lorsque le projet est prévu en zone non artificialisée
17 - Renforcer le réseau d'aires de covoiturage et organiser la mise en relation des covoitureurs	Biodiversité	Vigilance sur l'emprise au sol et sur les caractéristiques des sites d'accueils de nouvelles aires de covoiturage au regard de la biodiversité et de la TVB lorsque le projet est prévu en zone non artificialisée
	Stockage carbone	Vigilance sur l'emprise au sol de nouvelles aires de covoiturage au regard du stockage carbone lorsque le projet est prévu en zone non artificialisée
19 - Favoriser la conversion des véhicules motorisés vers le biogaz, l'électrique, et via des équipements mutualisés (collectivités, entreprises et particuliers)	Les impacts de cette action sont liés aux actions de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire (photovoltaïque, éolien, méthanisation) et de stockage (hydrogène), les points de vigilance seront identiques à ceux du développement de ces énergies.	
	Emissions de GES	Vigilance, dans le cas du biogaz, aux fuites de gaz liée à la méthanisation
	Risques technologiques	Vigilance liée aux fuites de biogaz
	Qualité de l'air	Vigilance, dans le cas du biogaz, aux fuites de gaz liée à la méthanisation
20 - Développer un écosystème de l'hydrogène	Emissions de GES	Vigilance, dans le cas de l'hydrogène, sur la source d'énergie utilisée pour sa production
	Risques technologiques	Vigilance liée aux fuites d'hydrogène
	Qualité de l'eau	Vigilance liée aux fuite d'hydrogène liquide lors de son stockage (liquide)
25 - Allier densité et végétalisation dans les opérations d'aménagement et de renouvellement urbain	Biodiversité	Vigilance sur la mise en réserve de sites dédiés aux projets dans les PLUi lorsque cela concerne des parcelles non artificialisées avec une occupation agricole, forestière, naturelle.
	Stockage carbone	Vigilance sur la mise en réserve de sites dédiés aux projets dans les PLUi lorsque cela concerne des parcelles non artificialisées avec une occupation agricole, forestière, naturelle, au regard de l'impact sur le stockage carbone.
26 - Réduire la consommation énergétique du patrimoine public et en améliorer le confort thermique	Biodiversité	Vigilance concernant le matériel utilisé dans la gestion de l'éclairage public pour ne pas dégrader les conditions pour la biodiversité, avec l'utilisation d'ampoule peut-être moins consommatrices d'énergie mais générant des couleurs froides nocives pour la biodiversité (leds)

27 - Soutenir et accompagner les filières de la construction en matériaux bio-sourcés en lancant des réflexions avec les donneurs d'ordres et maitres d'ouvrage	Biodiversité	La filière matériaux bio sourcé peut avoir des impacts sur la biodiversité notamment en fonction de la gestion des espaces de production (agricole et forestier): Vigilance sur la gestion de la ressource bois et sa pérennité Vigilance sur la manière de gérer et d'entretenir le maillage bocager et les milieux forestiers, pour une prise en compte et une gestion favorable à la biodiversité et aux continuités écologiques. Vigilance sur les périodes, fréquences, techniques et matériel d'entretien, sur le maintien d'une diversité de strates, d'âges et d'habitats que cela soit dans le cas de haies ou de boisement.
	Agriculture et forêt	Vigilance sur la gestion des ressources agricoles et sylvicoles dans un contexte de changement climatique où ces ressources seront vulnérables mais également dans un contexte où cette ressource est ciblée par différentes politiques : production de matériaux, production d'énergie et pour les espaces agricole également un production alimentaire.
	Emissions de GES	Vigilance sur la provenance des matériaux qui ne sont pas produits localement ou régionalement, pour limiter les émissions de GES dues au transport.
	Stockage carbone	Vigilance sur la gestion des ressources agricoles et sylvicoles dans un contexte de changement climatique où ces ressources seront vulnérables mais également dans un contexte où cette ressource est ciblée par différentes politiques : production de matériaux, production d'énergie et pour les espaces agricole également une production alimentaire. Une pérennité et une bonne gestion de la ressource garantissent le maintien du stockage carbone.
	Risques naturels	Vigilance sur la prise en compte de la problématique de risque inondation dans la planification des prélèvements sur boisements et haies. En effet, en fonction de leur localisation, les coupes à blanc et techniques de recépage très ras pourraient affecter l'efficacité de l'effet tampon de la forêt sur le risque inondation.
	Qualité de l'eau	Vigilance sur la prise en compte de la problématique de qualité de l'eau dans la planification des prélèvements de matière première sur boisements et haies. En effet, en fonction de leur localisation, les coupes à blanc et techniques de recépage très ras pourraient affecter l'efficacité de l'effet tampon de la forêt sur le risque de pollution des eaux.
30 - Mettre en place des dispositifs facilitant la densification douce des espaces déjà bâtis (du type BIMBY, ...)	Biodiversité	Vigilance sur l'intérêt des parcelles au regard de la biodiversité et de la Trame Verte et Bleue urbaine. Intégration des enjeux écologiques si les parcelles présentent un intérêt particulier à articuler le projet pour éviter et réduire au maximum les impacts pour un projet qualitatif et non uniquement réglementaire.
32 - Accompagner les exploitations agricoles vers une agriculture bas carbone	Biodiversité	Vigilance sur la manière de gérer et d'entretenir le maillage bocager, les arbres isolés et les prairies permanentes, pour une prise en compte et une gestion favorable à la biodiversité et aux continuités écologiques. Vigilance sur les périodes, fréquences, techniques et matériel d'entretien, sur le maintien d'une diversité de strates, d'âges et d'habitats que cela soit dans le cas de haies ou de boisement mais aussi la limitation des intrants dans le cas des prairies permanentes
33 - Favoriser la plantation et l'entretien de haies	Biodiversité	Vigilance sur les projets de plantation : essences choisies (adaptées et locales), diversité floristique, structure de la haie (largeur qualitative), localisation de la plantation (connexion avec d'autres haies ou structures d'intérêt, isolement...). Vigilance sur la manière de gérer et d'entretenir le maillage bocager pour une prise en compte et une gestion favorable à la biodiversité et aux continuités écologiques. Vigilance sur les périodes, fréquences, techniques et matériel d'entretien (attention aux tailles agressives et drastiques), sur le maintien d'une diversité de strates et d'une diversité floristique. Vigilance également à ne pas traiter en pied de haie.
34 - Développer la Trame Verte et Bleue urbaine	Biodiversité	Vigilance dans le cas de friches urbaines sur les enjeux environnementaux présents sur le site. Vigilance dans l'intégration des enjeux de biodiversité dans le projet d'aménagement pour éviter et réduire les impacts au maximum pour un projet de qualité
	Energie et GES	Vigilance sur les modes d'entretien des espaces végétalisés mis en place pour limiter la consommation d'énergie et les émissions de GES (limitation de la tonte par adoption d'une gestion différenciée)

35 - Créer un fond carbone local avec les acteurs locaux (publics, privés) pour soutenir les actions en faveur du stockage carbone des haies, forêts et espaces boisés	Biodiversité	Vigilance sur les zones de replantation et leurs enjeux propres, où un projet de plantation pourrait avoir un impact négatif pour des espèces ou des milieux d'intérêt même hors zonage de protection/valorisation. Vigilance sur la replantation et sur l'entretien des boisements et des haies financés par ce fond pour une prise en compte et une gestion favorable à la biodiversité et aux continuités écologiques. Vigilance sur les essences plantées, les caractéristiques de replantation (écartement/densité, nombre de lignes etc.), le contexte (localisation de la plantation en fonction des caractéristiques de sol par exemple), les modalités d'entretien (périodes, fréquence, matériel...)). Vigilance également sur les moyens déployés et/ou le contexte du projet pour assurer la gestion des boisements afin de tendre vers des boisements qualitatifs.
	Paysage	Vigilance à bien coordonner les projets de replantation de manière transversale avec une attention portée aux caractéristiques paysagères de l'unité concernée
	Forêt	Vigilance sur la localisation, taille et accessibilité des parcelles, conditions stationnelles, cohérence de la replantation (essences - conditions stationnelles) pour réellement contribuer à la ressource forestière.
36 - Instituer une démarche collective et territoriale sur la gestion de la ressource forestière	Biodiversité	Vigilance d'une prise en compte effective de la biodiversité dans la gestion forestière, les espaces forestiers du territoire constituant le socle principal de la Trame Verte et Bleue du Pays du Mans.
37 - Développer et pérenniser la Charte Qualité Proximité du Pays du Mans 38 - Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial de la métropole	Energie et GES	Vigilance sur l'optimisation des réseaux de distribution des produits et les process de transformation et de stockage des denrées Vigilance sur le développement de productions saisonnières
42 - Améliorer la sécurisation de la ressource en eau en quantité et qualités	**Vigilances liées à la sous action concernant la création d'une réserve d'eau potable (création d'une retenue d'eau) pour la sécurisation de Le Mans Métropole**	
	Biodiversité	Vigilance sur le choix du site d'implantation du projet et de ses caractéristiques, notamment au regard des milieux et espèces qui seront impactés et détruits par le projet, mais également ses conséquences au regard des enjeux de Trame Verte et Bleue Vigilance de l'effet de ce projet sur l'impact cumulé des projets d'aménagement et de retenues sur les conditions pour les espèces aquatiques de l'Huisne et de son bassin Vigilance sur le possible impact de la retenue sur le fonctionnement du cours d'eau (débit, sédiments etc.) sur les espèces aquatiques
	Paysage	Vigilance sur la gestion de l'impact visuel, qui sera proportionné avec le projet, pour intégration paysagère de qualité
	Eau	Vigilance sur l'impact possible de la retenue sur le fonctionnement hydrologique du cours d'eau notamment la réduction de son débit moyen annuel (accentuée en années sèches), vigilance notamment sur les conséquences à l'aval de la retenue (perte d'eau à l'aval engendrée par une surface d'évaporation accrue et parfois d'infiltration) Vigilance de l'effet de ce projet sur l'impact cumulé des projets d'aménagement et de retenues sur la ressource en eau de l'Huisne et de son bassin Vigilance à la destruction de zones humides pour la création du projet, zones humides qui permettent le soutien de l'étiage
	Stockage carbone	Vigilance pour la sous-action "création d'une réserve d'eau" sur la destruction de milieux particulièrement stockeurs de carbone (forêt, haies, prairies…) et le dimensionnement du projet face à cet enjeux